

Divorce demandé par madame

Par Igregoire, le 25/03/2009 à 17:15

Monsieur est convoqué à la conciliation : est il obligé d'y aller dans la mesure où il veut efuser le divorce dans ce cas, peut il directement écrire au jaf qu'il ne se rendra pas à cette convocation dans la négative, est il obligé de prendre un avocat dès maintenant de plus, peut il demandé qu'un médiateur soit nommé pour discuter avec madame afin d'essayer de mesurer les conséquences d'un tel acte après "à années de mariage merci